

ISSN 1016-9954



N° 67 · décembre 2002 · version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Les Alpes et les autres montagnes du monde

Elargir son horizon

Chère lectrice, cher lecteur,

L'Année internationale de la montagne n'a pas été de tout repos, apportant son lot de conférences et de congrès, de discours, d'inaugurations et de vernissages. Certains se demandent à juste titre si tout ce remue-ménage a débouché sur quelque chose de concret. Je crois pouvoir répondre par l'affirmative.



ce alpin. Eh, oui ! Le monde ne s'arrête pas à Vienne, pas plus qu'il ne commence à Nice. Nous sommes prêts à transmettre à d'autres les connaissances acquises dans l'espace alpin. Les riches pays alpins vont devoir faire la preuve de leur solidarité en soutenant financièrement des projets porteurs dans d'autres régions de montagne. Les bases de ces coopérations ont déjà été posées.

Cependant, il est tout aussi important de favoriser le transfert vers les Alpes de connaissances issues de régions moins riches – en termes purement financiers. Je dirais que pour moi, l'échange d'idées avec des représentants de villages de montagne d'Asie centrale a été l'un des moments forts de cette année. Ce fut une impression forte de voir comment on peut croire à un avenir meilleur dans des conditions extrêmement difficiles et prendre son destin en main.

Après 50 ans de fonctionnement de la CIPRA – nous avons aussi fêté cet anniversaire en 2002 – les nombreuses impulsions apportées par l'Année de la montagne sont précieuses. L'équipe de la CIPRA est pleinement motivée à poursuivre son engagement pour un développement durable dans les Alpes. Avec un esprit ouvert sur les réalités situées au-delà de Nice et de Vienne.

*Andreas Götz,
directeur de CIPRA-International*

Editorial

Beaucoup d'Etats et d'ONG ont élargi leur horizon au cours de cette année. Des activités ont été mises en place et elles porteront encore des fruits au-delà de l'Année de la montagne. Ainsi au Liechtenstein, qui héberge le secrétariat de la CIPRA, des coopérations se sont instaurées ou consolidées, des alliances entre protecteurs de l'environnement, artistes, écoliers et sportifs se sont créées.

Mais élargir son horizon ne signifie pas seulement collaborer avec des personnes d'opinions différentes ou travaillant dans d'autres domaines que soi. Alors que notre activité se focalise sur les Alpes, nous avons été confrontés au défi de regarder au-delà de l'espa-

SOMMAIRE



● **Montagnes du monde**

4 Conférence annuelle de la CIPRA 2002: Les ONG, leur rôle, leurs défis

5 Un pont entre les Alpes, le Tadjikistan et le Népal

Sauvegarder le droit pour les ONG de faire appel à la Cour permanente de La Haye



6 L'Année de la montagne se conclut sur une conférence au Kirghizstan

Déclaration de Berchtesgaden on line

7 Réseau de communes pour les régions de montagne d'Asie centrale

Partenariat pour les montagnes d'Asie centrale

Académie d'été

8 Académie d'été 2002

Sixième Académie d'été en vue

Conférence alpine

9 La Convention alpine enfin prête au départ

Le processus de ratification est irréversible

● **Livre blanc/ Liste noire**

10 Revitalisation d'un tronçon de la Vils

Le Liechtenstein refuse la Loi sur l'aménagement du territoire

Actualités

11 Conférence annuelle 2003 de la CIPRA: Mise en œuvre de la Convention alpine à travers l'exemple des transports

Communes de l'avenir primées

Forum Alpin: La nature des Alpes

● **alpMedia**

12 Nouveau sur www.alpmedia.net: l'hydroélectricité et l'architecture contemporaine



Complément à l'article «Liste noire», dans le CIPRA-Info n°66

Dans l'intention de faciliter la vie et le travail sur l'alpage, la commune de Cerklje a autorisé la **reconstruction** d'abris pour le **bétail** aux environs de la station de ski. Comme il ne devait s'agir que d'interventions architecturales mineures, un décret annonça que les transformations étaient autorisées sur la seule base d'un avis de construction. Quelques propriétaires ayant abusé de cette possibilité et transformé leurs bâtiments en luxueuses maisons de vacances, le maire de Cerklje souhaite maintenant **faire annuler ce décret**.

Conférence annuelle de la CIPRA 2002

Les ONG, leur rôle, leurs défis

Du 12 au 14 septembre 2002, la CIPRA a organisé sa conférence annuelle à Schaan/FL. Pour son 50^e anniversaire, elle a choisi de traiter du thème du rôle des ONG dans les régions de montagnes.



Réd. La CIPRA s'est donnée l'occasion d'analyser le travail des associations et organisations en Europe et dans d'autres régions du monde. A l'occasion de l'Année internationale de la montagne, il était important de poser les bases pour un échange avec des acteurs d'autres continents. La conférence était organisée par CIPRA-Liechtenstein en collaboration avec CIPRA-International.

Installation d'une société civile

Dans son introduction, Alois Ospelt, Ministre de l'environnement du Liechtenstein a insisté sur la nécessité d'une saine collaboration entre ONG et institutions étatiques. Celle-ci ne peut pas être exempte de conflits, mais l'objectif doit rester une amélioration de la situation.

Hans Ruh, professeur d'éthique à Zurich, a mis en lumière le rôle des ONG dans l'installation d'une société civile. De plus en plus, les responsabilités sont déléguées à des institutions. A son avis, il faut que les citoyens prennent plus de responsabilités par rapport à la société. Dans cette démarche, les ONG doivent se faire les haut-parleurs des citoyens.

Les ONG disposent, selon les pays, de différents instruments juridiques. Alexandre Flückiger, professeur à l'Université de Genève a présenté les effets du droit de recours des ONG en Suisse. Les organisations écologistes en font un usage extrêmement modérée et leurs recours jugés par le Tribunal fédéral ont un taux de succès trois fois et demie supérieur (63% de succès contre 18,4% en moyenne).

La perception de leur rôle par des représentants d'ONG

Afin de montrer la diversité des ONG à l'intérieur des Alpes, CIPRA-Autriche et CIPRA-France ont présenté leur vision de leur rôle. En Autriche, le fait que tous les Bundesländer soient membres de CIPRA-Autriche peut poser certains problèmes lors de prises de position critiques. Mais la CIPRA joue dans cette configuration le rôle de plateforme d'échange entre les ONG et les administrations.

En France, la crédibilité des ONG dans la population est élevée, et ce, malgré le manque de moyens financiers et humains. Cette réalité pose des problèmes de pérennité. Le mélange entre ONG et OG se fait par le biais de la présence dans les membres de CIPRA-France de parcs nationaux, qui sont des institutions étatiques.

La mise en réseau et l'échange d'informations étaient à l'ordre du jour entre les intervenants et le public, donnant lieu à des discussions nourries. Pour symboliser la mise en réseau au niveau alpin, Dominik Siegrist, président de CIPRA-Suisse, a invité les participants à une promenade le long de la TransAlpedes, de Vienne à Nice, de 1992 à 2002.

Prise de position de la CIPRA

Lors de son assemblée des délégués, la CIPRA a rédigé une prise de position à l'attention des ministres de l'environnement dans l'optique de la prochaine conférence alpine. Dans cette lettre, la CIPRA estime qu'il est nécessaire de rédiger un protocole «Population et culture». D'autre part, elle demande que le secrétariat permanent soit opérationnel rapidement. Cette démarche doit être combinée à une mise en œuvre avec des moyens suffisants. Enfin, la CIPRA déplore que certaines parties n'aient pas ratifié les protocoles dans le courant de l'Année Internationale de la Montagne.

Information sous www.cipra.org (al/fr/it/sl), rubrique «Positions».

Un pont entre les Alpes, le Tadjikistan et le Népal

Réd. Les montagnes du monde se ressemblent: paysages imposants, châteaux d'eau, espaces transnationaux, diversité culturelle et naturelle, espaces particulièrement sensibles... Pourtant, des spécificités très différentes caractérisent les massifs.

Albert Longy représentant l'organisation Acted au Tadjikistan a montré les activités de développement régional que poursuit son organisation dans le Pamir, à la frontière avec l'Afghanistan. Cette région, qui appartenait à l'URSS, se trouve actuellement dans une phase de transition extrêmement difficile. Remettre en place les réseaux locaux, réactiver des savoir-faire, gérer l'aide extérieure, développer un tourisme doux profitant au plus grand nombre, tels sont les activités d'Acted dans cette région, dans des conditions matérielles et administratives qui n'ont rien à voir avec celle rencontrées par exemple par des ONG en Europe occidentale.

Gopal Siwakoti «Chintan», est coordinateur de WAFED (Water and Energy users' Federation-Népal). Cette association a trois buts principaux: travailler à conserver les ressources en eau, s'opposer à la privatisation de celles-ci à des fins commerciales et faire campagne pour assurer un approvisionnement en eau potable et en électricité à chacun.

Chacun des intervenants a souligné l'importance d'un échange d'informations et d'expériences avec les réseaux associatifs alpins. Ils ont considéré leur présence à la Conférence de la CIPRA comme un premier contact. Reste maintenant à trouver une forme idoine pour créer un pont entre les Alpes, le Pamir et l'Himalaya.



Sauvegarder le droit pour les ONG de faire appel à la Cour permanente de La Haye

Lors de la Conférence annuelle de la CIPRA, Alfred Rest, professeur à l'Université de Cologne, a fait état des lacunes effarantes existant dans l'application du droit international de l'environnement. Les tribunaux nationaux ne peuvent y remédier, soit qu'ils n'en ont pas la compétence soit que leurs jugements ne sont pas exécutés. Une Cour de justice internationale pour les questions environnementales est donc indispensable pour statuer sur les dommages écologiques touchant plusieurs pays.

Les tribunaux internationaux existants ne peuvent assumer de façon satisfaisante le rôle d'une Cour de justice internationale pour les questions environnementales. A une exception près : la Cour permanente de La Haye (PCA), reconnue maintenant par 96 Etats et à laquelle peuvent faire appel les ONG en plus des Etats et des organisations internationales. La PCA ne se contente pas de régler des litiges, elle propose aussi des mécanismes de prévention des conflits, qui permettent d'anticiper des litiges environnementaux

complexes. On soulignera l'importance particulière de l'expérience pratique de la PCA dans le droit économique, souvent en étroit rapport avec les questions du droit de l'environnement.

En cas de divergences d'opinions concernant l'application de la Convention alpine, les ONG concernées pourraient en principe s'adresser à la Cour permanente. Mais l'obstacle principal réside dans le fait que l'autorité de la PCA ne peut être fondée que par l'accord des parties. Il est donc décisif que les Etats soient prêts à intégrer dans les protocoles d'application de la Convention alpine des accords sur l'autorité des cours de justice ainsi que des fixations de délais et qu'ils soient également disposés à souscrire à des accords d'exécution. Il reste à espérer qu'on parvienne à des progrès dans ce domaine par une meilleure intégration des ONG dans les processus politiques.

*Stefan Hassler,
co-organisateur de la conférence*

L'Année de la montagne se conclut sur une conférence au Kirghizstan

En conclusion de l'Année internationale de la montagne, le Global Mountain Summit s'est tenu du 29 octobre au 1^{er} novembre à Bishkek, capitale du Kirghizstan. Les points forts de la conférence étaient l'amélioration des conditions de vie des habitants des montagnes, en particulier dans les pays en voie de développement, et la réduction des dommages écologiques causés par une exploitation inadaptée des sols en montagne.



Bishkek, la capitale du Kirghizstan

Plus de 500 participants et participantes de 60 Etats ont pris part à cette conférence. Le principal résultat du Global Mountain Summit est la *Bishkek Mountain Platform*, où sont résumées les conclusions des grandes conférences sur la montagne depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette plate-forme comprend un cadre pour des actions à mettre en œuvre à différents niveaux en vue de favoriser un développement durable des régions de montagne du monde. Le développement du «Partenariat international pour le développement durable dans les régions de montagne», déjà initialisé au Sommet de Johannesburg, mérite une attention particulière. Il est prévu de poursuivre après 2002 les diverses activités de l'Année internationale de la montagne dans le cadre de ce partenariat. Cela concerne tant l'échange international d'expériences que le transfert de fonds pour le soutien aux régions de montagne des pays en voie de développement. La proposition d'une résolution des Nations Unies en faveur d'un développement durable des régions de montagne constitue aussi un résultat encourageant.

L'Allemagne, qui a repris il y a peu la présidence de la Convention alpine, souhaite intégrer le partenariat international dans le programme de travail de la Convention alpine. La CIPRA projette également de s'engager davantage sur le plan interrégional, en soutenant notamment un réseau de communes de montagne en Asie centrale, sur le modèle d'«Alliance dans les Alpes». Il est aussi prévu de publier davantage de données et d'informations sur les Alpes en anglais sur Internet.

Adresses Internet:

www.globalmountainsummit.org/platform.html (en)

www.globalmountainsummit.org/intl_partnership.html (en)

www.globalmountainsummit.org/papers/res_1.doc (en)

Charte des régions de montagne d'Asie centrale:

www.globalmountainsummit.org/charter.html (en)

*Andreas Güthler,
CIPRA-Allemagne*

Déclaration de Berchtesgaden on line



www.cipra.de

Réd. En collaboration avec différents ministères allemands et bavarois, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et CIPRA-International, CIPRA-Allemagne avait organisé à Berchtesgaden, au mois de juin de cette année, une conférence sur l'Année internationale de la montagne. Le but de cette manifestation était de favoriser le dialogue avec d'autres régions de montagne du monde.

Les 180 participantes et participants venus de 31 pays ont rédigé en conclusion de cette conférence une «Déclaration de Berchtesgaden» sur la collaboration régionale dans les régions de montagne. Les «Recommandations de Berchtesgaden», axées sur des actions concrètes en rapport avec des thèmes clefs du déve-

loppement durable dans les régions de montagne ont été élaborées par la suite. Cette conférence a fourni ainsi une contribution essentielle à la conférence mondiale de Bishkek/Kirghizstan qui a conclu l'Année internationale de la montagne (voir article sur cette page).

La «Déclaration de Berchtesgaden» et les «Recommandations de Berchtesgaden» sont disponibles, avec un grand nombre d'autres informations en anglais et en allemand, sur le site Internet de CIPRA-Allemagne.

«Le processus engagé en faveur des Alpes – un exemple pour d'autres régions de montagne?», www.cipra.de

Réseau de communes pour les régions de montagne d'Asie centrale

Réd. Un réseau de communes sur le modèle d'«Alliance dans les Alpes» doit voir le jour dans les régions de montagne d'Asie centrale. La chose a été décidée le 20 septembre à Bishkek (Kirghizstan), en présence de délégués d'«Alliance dans les Alpes» et de la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA).

70 délégués et déléguées des régions de montagne du Kirghizstan, du Kazakhstan et du Tadjikistan ainsi que 15 représentants d'organisations internationales ont pris part à une conférence de trois jours sur le «Développement communal dans les régions de montagne d'Asie centrale», à Bishkek, la capitale du Kirghizstan. Cette conférence était organisée par le Central Asian Mountain Partnership Program (CAMP, voir article ci-dessous) de la Direction suisse du développement et de la coopération.

Antonio Zambon, maire de la commune de Budoia dans le Frioul/I et vice-président du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» a présenté les résultats apportés par la mise en réseau des communes dans les Alpes. Andreas Götz, directeur de la CIPRA, a mis en évidence les problèmes et les potentialités des Alpes afin de faire ressortir les points communs et les différences avec l'Asie centrale et d'avoir ensuite un point de départ pour les discussions à mener.

L'échange a été très enrichissant pour les deux parties. Plusieurs représentants des villages de montagne ont souligné les conditions très différentes de l'Asie centrale et des Alpes. Le concept d'«Alliance dans les Alpes» a néanmoins été très bien reçu. A l'issue de la conférence, les représentants et représentantes des communes ont décidé à l'unanimité de fonder un réseau à l'exemple d'«Alliance dans les Alpes». Cette fondation se fera en juin 2003 au Tadjikistan au terme de travaux préparatoires régis par un calendrier qui a déjà été arrêté. Le réseau sera également ouvert aux communes de l'Ouzbékistan et du Turkménistan même si ces deux républiques d'Asie centrale n'étaient pas représentées à la conférence.

Une résolution sur l'importance du développement communal dans les régions de montagne a également été adoptée. Elle a été présentée au Global Mountain Summit, qui a eu lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre 2002 à Bishkek.



Andreas Götz, directeur de la CIPRA, a tenu un discours au Kirghizstan sur les réseaux de communes



Partenariat pour les montagnes d'Asie centrale

Réd. Avec les progrès de la mondialisation, les régions de montagne occupent une place toujours plus marginale. Pourtant, elles fournissent des ressources importantes aux régions de plaine environnantes. Cette réalité est particulièrement sensible en Asie centrale où l'eau et les troupeaux de bétail des régions montagneuses représentent par exemple un capital important pour les plaines. Une coopération harmonieuse entre régions de montagne et plaine ainsi que la garantie d'un développement durable dans les régions de montagne revêtent donc une importance particulière pour les différents Etats et permettent de maintenir la paix et de renforcer la collaboration régionale transfrontalière.

La Direction suisse du développement et de la coopération a créé dans ce but le programme Central Asia Mountain Partnership (CAMP). L'objectif principal de ce partenariat est d'apporter un soutien aux institutions locales et aux particuliers s'engageant pour le développement durable des régions de montagne. CAMP travaille essentiellement au Kirghizstan, au Kazakhstan et au Tadjikistan, mais il prévoit aussi de développer des activités en Ouzbékistan et au Turkménistan. Ses principaux domaines d'action sont la recherche et le développement, le capacity building ainsi que la mise en réseau et la communication.

www.camp.elcat.kg; meessen@giub.unibe.ch

Académie d'été 2002

La cinquième Académie d'été organisée par CIPRA-International a eu lieu du 19 août au 6 septembre 2002. 20 participants et participantes venus de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche et du Liechtenstein ont passé trois semaines à Schaan/Liechtenstein pour étendre leurs connaissances sur les Alpes dans différents domaines.



L'académie d'été part en excursion

Réd. Les chargés de cours, provenant du milieu universitaire comme de bureaux d'étude privés ou d'ONG, ont évoqué des thèmes en rapport avec les Alpes comme les espaces protégés de l'Arc alpin, les animaux sauvages, l'aménagement du territoire, le développement régional ou le tourisme. Les trois thèmes de l'agriculture de montagne, des forêts de montagne et de l'énergie ont été l'occasion d'excursions en Suisse voisine. Les participants ont pu visiter des exploitations agricoles de montagne et de plaine et une maison à faible consommation énergétique et s'entretenir avec des professionnels de la sylviculture, des dangers naturels et de la correction de torrents.

Cette année, le séminaire d'approfondissement organisé à la fin de la deuxième semaine et ouvert à toutes les personnes intéressées se déroulait pour la première fois sur trois jours et traitait du thème du «trafic de

loisirs». En plus des participants aux trois semaines d'Académie, 65 étudiants de la Haute Ecole du Tourisme des Grisons et douze autres personnes se rendirent à Schaan pour compléter leurs connaissances sur le trafic et les problèmes qui en résultent pour l'espace alpin et pour découvrir les approches de la politique des transports de demain. Outre des cours magistraux et la présentation d'exemples, de nombreux travaux de groupe étaient au programme.

La rencontre traditionnelle à laquelle étaient conviés tous les participants aux Académies d'été des années précédentes, a eu lieu vendredi soir, au terme du séminaire d'approfondissement.

Les contacts entre participants et la cohabitation dans la cuisine commune – cuisiner ensemble permet de découvrir la cuisine des différents pays alpins – font aussi partie de l'Académie d'été. Toutes ces conditions favorisent un échange intense entre des participants venus de différents pays et entre des hommes et des femmes travaillant ou ayant terminé des études dans des domaines très différents. On y élargit ses horizons et se familiarise avec d'autres façons de voir.

Sixième Académie d'été en vue

Réd. L'Académie d'été «Les Alpes à la une» aura à nouveau lieu au Liechtenstein en 2003. On conservera presque inchangée une formule qui a fait ses preuves: le lieu du séminaire, la formule d'hébergement, les bases du programme, la répartition en cours de base et séminaire d'approfondissement resteront les mêmes.

Nous avons toutefois procédé à quelques améliorations. Nous accordons en effet une grande importance

à ce que chaque jour de cours ainsi que l'ensemble du programme soient évalués par les participants (succession des cours et pertinence des contributions). Les renseignements obtenus ont permis d'améliorer le programme de l'année prochaine sur le plan des thèmes, des chargés de cours et de la structure des cours.

Le programme actuel est disponible sous www.cipra.org.

Priorité donnée au rôle de l'agriculture et de la foresterie pour la biodiversité

Réd. Le thème du séminaire d'approfondissement en 2003 sera «Agriculture, foresterie et biodiversité». Plus du 80% de la surface des Alpes est exploitée par l'agriculture ou couverte de forêts. L'agriculture et la foresterie modèlent dans une large mesure le paysage et, par conséquent, l'espace de vie de la faune et de la flore. Durant les trois jours du séminaire, nous nous intéresserons plus précisément à la grande responsabilité de ces deux activités envers la biodiversité dans les Alpes.

Les contributions porteront sur l'évolution des paysages alpins, sur les problèmes et les opportunités de l'agriculture et de la foresterie dans l'optique d'une conservation et d'un développement de la biodiversité. Des projets ayant contribué à augmenter la biodiversité seront également présentés.

La Convention alpine enfin prête au départ

La décision principale que devait prendre la 7^{ème} Conférence alpine des ministres de l'environnement, le 19 novembre, était l'attribution du siège du secrétariat permanent de la Convention alpine. Celui-ci est revenu à Innsbruck. Un bureau décentralisé sera également mis en place à Bolzano. Quand les protocoles d'application seront entrés en vigueur le 18 décembre, les Etats alpins qui ont ratifié pourront enfin se consacrer à leur mise en œuvre.

Réd. Pendant toutes les années où un secrétariat permanent a fait défaut, il n'a guère été possible de mener un travail efficace en faveur de la Convention alpine. La 7^{ème} Conférence alpine vient enfin de décider la mise en place de ce secrétariat permanent. Il aura pour siège Innsbruck. Le bureau de Bolzano sera responsable des affaires techniques et de la recherche. C'est le Français Noël Lebel qui a été nommé secrétaire général ad interim pour deux ans.

La présidence de la Convention alpine revient maintenant à l'Allemagne après deux ans de présidence italienne. Le ministre de l'environnement Jürgen Trittin devient ainsi le président de la Conférence alpine. M. Trittin a rappelé l'importance de la problématique des transports dans les Alpes. Dans le contexte de l'élargissement de l'UE, renoncer à la construction de routes à grand débit pour le trafic transalpin est un défi

majeur à relever. Il convient notamment de fixer des limites supérieures pour le transit des poids lourds. Le ministre italien de l'environnement, Altero Matteoli, s'est également rangé à cet avis.

Après que les protocoles seront entrés en vigueur cette année encore dans différents Etats (voir l'article ci-dessous), les Etats alpins pourront enfin se consacrer pleinement à leur mise en œuvre. Il appartiendra aussi à des observateurs comme la CIPRA de rappeler les Etats à leurs engagements. L'UE prévoit de s'investir à nouveau davantage dans le processus engagé en faveur de la Convention alpine dans les années à venir. Elle a notamment fait part de ces bonnes dispositions en envoyant un représentant de la Commission européenne à la Conférence alpine.

On ignore toujours s'il y aura bientôt un protocole «Population et culture». Alors que la 6^{ème} Conférence alpine s'est contentée il y a deux ans de demander la récolte d'informations sur ce thème, le nouveau mandat du groupe de travail consiste à identifier des contenus possibles pour un «instrument approprié». On suggère ainsi qu'une déclaration non contraignante ferait aussi bien l'affaire qu'un protocole. La CIPRA ne se contentera en aucun cas d'une simple déclaration, car on donnerait ainsi l'impression que les intérêts de la population alpine sont de moindre valeur que les intérêts économiques et écologiques.



Le nouveau président de la Conférence alpine, Jürgen Trittin, et le président sortant, Altero Matteoli



Membres de la délégation de la CIPRA: le vice-président Helmuth Moroder et le président Andreas Weissen

Le processus de ratification est irréversible

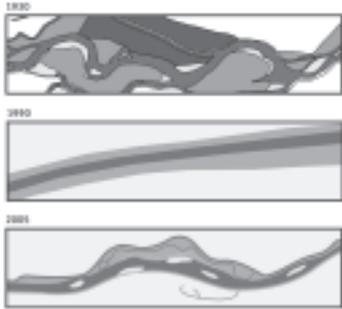
Réd. Maintenant que le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche ont ratifié les neuf protocoles d'application, ceux-ci entreront en vigueur le 18 décembre dans ces trois Etats. La France a remis au dépositaire les protocoles «Agriculture de montagne» et «Résolution des litiges» le 15 novembre ; la ratification des sept autres protocoles est prévue pour 2003. En Italie, la Chambre des députés a approuvé le 19 novembre, par 363 Oui contre 6 Non, la ratification de l'ensemble des protocoles. La procédure de ratification sera bientôt soumise au Sénat. En Slovénie aussi, le processus parlementaire a déjà été amorcé. Pour l'instant, Monaco ne va ratifier qu'une partie des protocoles,

les autres n'ayant pas de raison d'être pour cet Etat. L'UE n'a pas encore signé tous les protocoles si bien que leur ratification pourrait encore prendre pas mal de temps. Seule la Suisse a fait preuve d'une résistance de principe. Les deux Chambres du Parlement débattront de la ratification des protocoles au cours de l'hiver prochain.

Une liste présentant l'état de ratification actuel des protocoles figure sur www.cipra.org.

Exemple livre blanc

Revitalisation d'un tronçon de la Vils



Changements du lit de la Vils: passé, présent, futur

Réd. Dans les années trente, la Vils, affluent du Lech/Tyrol, a subi d'importantes mesures de correction qui ont fait de son lit un canal étroit et rectiligne. Autrefois très profond, le lit de la rivière a aujourd'hui une profondeur de 1,5 à 2 m sur de vastes tronçons, ce qui pose évidemment des problèmes de sécurité. Toute la diversité du cours d'eau avec ses bancs de gravier et ses rives aux formes changeantes a été détruite. De plus, l'abaissement du niveau d'eau menace les forêts naturelles de frênes et d'aulnes.

En 2001, un projet de renaturalisation de la Vils sur 2,3 km a été lancé avec les fonds du programme LIFE de l'UE. Son objectif était de protéger la ville de Vils des inondations tout en permettant le développement naturel d'habitats fluviaux alpins. Ce projet favorisera la création d'un réseau de cours d'eau étendu et d'un seul tenant, qui offrira un espace de vie à la faune et à la flore indigènes et représentera un espace de détente de grande qualité à proximité de la ville.

Dans ce but, on a enlevé les anciens ouvrages de correction, déplacé la digue de protection contre les crues vers l'intérieur des terres et élargi le lit de la rivière. D'autres mesures de génie biologique sont prévues : la création de talus de rives plats, le creusement du lit et la réactivation des fossés existants. A la fin des travaux, tout sera abandonné à la dynamique naturelle du cours d'eau et aucune intervention ultérieure ne sera nécessaire.

Convention cadre, article 2 :

(2) Pour atteindre l'objectif visé au paragraphe 1, les Parties contractantes prennent des mesures appropriées, notamment dans les domaines suivants:
e) régime des eaux – en vue de conserver ou de rétablir la qualité naturelle des eaux et des hydro-systèmes, notamment en préservant la qualité des eaux, en veillant à ce que les installations hydrauliques soient construites en respectant la nature...

Exemple liste noire

Le Liechtenstein refuse la Loi sur l'aménagement du territoire



La population du Liechtenstein a voté contre une loi sur l'aménagement du territoire

Réd. Le 20 juin 2002, le Parlement du Liechtenstein adoptait un projet de Loi sur l'aménagement du territoire. Conscients de l'importance de cette question pour l'avenir du Liechtenstein, le Parlement et le gouvernement eurent soin d'intégrer le plus tôt possible les citoyens dans les débats et de lancer une grande campagne d'information. Malgré tout, à la fin du mois de septembre 2002, la population liechtensteinoise s'est prononcée à 74,3% contre l'introduction d'une Loi sur l'aménagement du territoire.

En l'état actuel, on peut craindre que l'implantation anarchique des constructions se poursuive et que les zones habitées ne grignotent davantage encore les espaces libres restants. En outre, il sera plus difficile de trouver une ligne commune pour le développement transfrontalier de la Vallée du Rhin. Une coopération des cantons de St-Gall, des Grisons, de la Principauté du Liechtenstein et du land du Vorarlberg, dans le cadre d'un aménagement commun des espa-

ces de vie de la vallée du Rhin, serait d'une grande importance pour le développement futur de cette région. Mais il faudra attendre encore quelque temps pour voir s'imposer cette vision transfrontalière.

L'article 2 de la Convention cadre de la Convention alpine prend position sur l'aménagement du territoire:

Les parties contractantes prennent des mesures appropriées, notamment dans les domaines suivants:

Alinéa 2b) «Aménagement du territoire – en vue d'assurer une utilisation économe et rationnelle des sols et un développement sain et harmonieux du territoire (...).»

Conférence annuelle de la CIPRA 2003

Mise en œuvre de la Convention alpine à travers l'exemple des transports

Réd. La Conférence annuelle 2003 de la CIPRA aura lieu du 23 au 25 octobre à Salzburg/A et sera consacrée à la mise en œuvre de la Convention alpine à travers l'exemple des transports.

Le 18 décembre 2002, les protocoles d'application, relatifs notamment aux transports, à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature, entreront en vigueur pour les premiers États alpins (voir p. 9). Il est temps maintenant de passer aux choses concrètes. La CIPRA exposera les opportunités de mettre en œuvre la Convention alpine à travers l'exemple des transports. Des mesures de mise en œuvre au niveau

communal ou régional ainsi que des réseaux déjà actifs seront présentés. Il conviendra également de formuler des revendications pour résoudre les problèmes à la base. Les causes de ces problèmes et les possibilités qu'offre la Convention alpine de les résoudre seront mises en évidence par la présentation des actions menées dans les vallées souffrant du trafic de transit. Des propositions de solutions, notamment dans le domaine du trafic régional, seront également émises. Le programme actualisé en continu peut être consulté sur le site www.cipra.org. Pour tous renseignements: cipra@umweltdachverband.at

Communes de l'avenir primées

Réd. Les lauréats de la dernière édition du concours du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» ont été présentés lors de la rencontre annuelle du réseau à Salquenen/CH. Les huit représentants du jury ont attribué deux premiers prix aux communes de Reit im Winkl/D et de Brandberg/A et un second prix à Belluno/I.

Reit im Winkl a construit une centrale fonctionnant à la biomasse qui fournit déjà de l'énergie à 180 bâtiments de la commune au cours de sa deuxième année d'exploitation, ce qui permet d'économiser chaque année 1,6 million de litres de mazout. On relèvera la forte participation de la population à ce projet et l'adéquation de tout le concept aux principes de protection de l'environnement.

Le programme de sauvegarde des paysages ruraux traditionnels développé à Brandberg a également été primé. Son but est d'encourager de manière ciblée, sur la base de résultats scientifiques, l'entretien de surfaces pentues, afin de sauvegarder de précieux paysages culturels, d'offrir un soutien à l'agriculture et de conserver au paysage son attractivité touristique. Le Conseil du réseau a été impressionné par l'approche intégrative de ce projet.

La ville de Belluno a notamment agrandi de 295 ha le Parc national des Dolomiti Bellunesi, qui s'étend désormais jusqu'aux portes de la ville, permettant ainsi à la nature de conserver sa place dans un environnement urbain.



Remise du prix à la commune de Brandberg

Forum Alpin: La nature des Alpes

Réd. Après Disentis (CH 1994), Chamonix (F 1996), Garmisch-Partenkirchen (D 1998) et Bergame (I 2000), Alpbach/A a accueilli le cinquième Forum Alpin du 23 au 27 septembre 2002. Environ 200 participants et participantes invités par le Comité scientifique international recherche alpine ont réfléchi et discuté sur «La nature des Alpes». Des ONG aussi ont pu présenter leurs projets.

Il s'agissait de développer des perspectives pour la

recherche alpine sans rester confiné au cercle restreint des chercheurs mais en ouvrant un dialogue avec toutes les personnes concernées dans différents cercles sociaux. Des chercheurs provenant des sciences culturelles, sociales et naturelles ont rencontré des artistes, des théologiens, des gestionnaires, des politiques et des personnes qui s'engagent pour les Alpes.

<http://www.forumalpinum.org> (en/fr/de/it/sl)

La CIPRA en DVD et VHS

Réd. A l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, la CIPRA a pu réaliser un film sur les Alpes, la Convention alpine, le développement durable dans l'espace alpin et, bien sûr, sur la CIPRA elle-même. Ce film de 19 minutes est disponible en version DVD en allemand, français, italien, slovène et anglais. Des cassettes VHS ont aussi été produites dans toutes ces langues.

La Fondation Binding à Schaan a permis la réalisation de ce film, par une généreuse contribution à ses frais de production. Pour des raisons de droit d'auteur, ces films ne peuvent être vendus, mais les dons sont les bienvenus.



Nouveau sur www.alpmedia.net:

Hydroélectricité et architecture contemporaine

Avec les bulletins hebdomadaires, les «dossiers» constituent le cœur d'alpMedia. Composés d'un rapport de synthèse, de news, de listes de publications, de liens et de manifestations, ils fournissent des informations complètes sur des thèmes actuels. La CIPRA vient de publier deux nouveaux dossiers sur www.alpmedia.net, l'un sur l'hydroélectricité dans les Alpes, le conflit entre une énergie «propre» et la protection des cours d'eau, et l'autre sur l'«Architecture contemporaine dans les Alpes».



Réd. «L'hydroélectricité fournit-elle du courant vert?», telle est la question essentielle à laquelle le rapport de synthèse du dossier sur l'hydroélectricité tente de répondre. L'énergie hydraulique est certes renouvelable et elle n'a pas d'impacts négatifs sur notre climat. Son exploitation implique cependant d'importants impacts hydrologiques et de considérables interventions dans les écosystèmes des cours d'eau. La construction de centrales hydroélectriques a déjà détruit dans les Alpes plus d'un paysage naturel ou proche de l'état naturel.

Le rapport de synthèse du dossier sur l'«Architecture contemporaine dans les Alpes» relate, au travers de nombreux exemples, comment des architectes sont

alpMedia en chiffres

Editions du bulletin d'information de mars à novembre 2002: 38 en al, fr, it, sl, 8 en anglais.
Destinataires du bulletin le 4 novembre: 2517
Messages d'information reçus pour alpMedia: env. 150-200 par jour/1000 par semaine
Publié sur www.alpmedia.net: env. 572 news en al, fr, it, sl, 109 en anglais, 4 dossiers, 6 en préparation, 570 liens, 810 publications, 37 documents, 135 manifestations
Durée moyenne d'une session de navigation sur alpMedia: 8 min. 45
Téléchargements du rapport sur l'énergie éolienne (jusqu'à fin septembre): 695

parvenus à réinterpréter une tradition rustique avec modernité, en construisant des écoles ou en aménageant des villages entiers. Un grand nombre des exemples présentés ont reçu le prix international d'architecture «Nouvelle construction dans les Alpes» décerné par l'association «Sexten Kultur».



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / Journal
1/01

Adressberichtigungen nach A1, Nr. 532 melden.

Weggezoegen: Adressänderung abgelesen Anzahl der Expeditionen Traslocato: Termine di spedizione scadute	Zifferliches durchkreuzen – Marquer ce qui convient Porre una crocetta secondo il caso	Uhr: bekannt unbekannt indizig insuffiziente	Nicht abgehoert im rec. Scans ritrato	Abnahme verweigert Rückgabe Raspino	Gestohlen Diebstahl Descalzo
---	---	--	---	--	------------------------------------

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Rédaction (Réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Gerhard Hornsteiner, Marcella Morandini, Tatjana Reeg, Lorenz Schmidt, Aurelia Ullrich – CIPRA-International – Autres auteurs: Andreas Gütthler, Stefan Hassler, Bettina Scheiderbaumer – Traductions: Fabienne Juillard, Carlo Gubetti, Nataša Leskovic Uršič – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 12400 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, cipra@cipra.org, www.cipra.org

Représentations nationales

CIPRA-Allemagne, Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu

Tél.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-Autriche, c/o Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne

Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50,
cipra@umweltdachverband.at, www.umweltdachverband.at/cipra

CIPRA-France, 36, rue Nicolas Chorier, F-38000 Grenoble

Tél.: 0033 476 48 17 46, Fax: 0033 476 48 17 46, cipra-france@wanadoo.fr

NOUVEAU! CIPRA-Italie, via Pastrengo 13, I-10128 Turin

Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 503 155, cipra@arpnet.it

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan

Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, lgu@lgu.LOL.li, www.lgu.li

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana

Tél.: 00386 1 200 78 00 (int. 209) cipra@gozdis.si, www.zrc-sazu.si/cipra/5.html

CIPRA-Suisse, Hohlstrasse 489, CH-8048 Zurich

Tél.: 0041 1 431 27 30, Fax: 0041 1 430 19 33, cipra@cipra.ch

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bolzano

Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, info@umwelt.bz.it, www.umwelt.bz.it

Membre associé:

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGa), Keucheniushof 15, NL-5631 NG Eindhoven

Tél.: 0031 40 281 47 84, nmgga@bergsport.com, www.nmgga.bergsport.com